



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

La séance débute à 20 h.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Le tableau des commissions est désormais arrêté comme suit :

COMMISSION FINANCES	COMMISSION BATIMENT VOIRIE	COMMISSION URBANISME
Président : Luc PATOIS, Maire	Président : Luc PATOIS, Maire	Président : Luc PATOIS, Maire
Président Délégué : Gérard GALLAY	Président Délégué : ... Alain PERRET	Président Délégué : Léon GAVILLET
Membres	Membres	Membres
Jacques PERILLAT	Yves GUFFON	Claude CHENEVAL
François NAVILLE	Claude CHENEVAL	Bernard CHAPUIS
	Roland BLANDIN	François NAVILLE
	Jacques PERILLAT	Louis DELUERMOZ
		Jacques PERILLAT

COMMISSION ACTION SOCIALE	COMMISSION ENFANCE JEUNESSE	COMMISSION MANIFESTATION
Président : Luc PATOIS, Maire	Président : Luc PATOIS, Maire	Président : Luc PATOIS, Maire
Président Délégué :	Président Délégué : Daniel BENE	Président Délégué : Daniel BENE
Membres	Membres	Membres
Catherine PAJOT-MASSARD	Sandrine PIQUEREZ	Catherine PAJOT-MASSARD
Jacques PERILLAT		François NAVILLE

François NAVILLE		Louis DELUERMOZ
Bernard CHAPUIS		Sandrine PIQUEREZ

COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION
Président :Luc PATOIS, Maire
Président Délégué : Léon GAVILLET
Membres
Sandrine PIQUEREZ
Jacques PERILLAT

FINANCES

Indemnité du Maire et des Adjointes

Suite à l'élection du Maire le conseil municipal se trouve dans l'obligation de délibérer sur l'indemnité du Maire et des Adjointes. Il est décidé que l'indemnité forfaitaire de fonction du Maire soit fixée à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon le barème relatif aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2019 portant indemnité de fonctions brutes mensuelles des Maires. L'indemnité des adjointes est fixée pour chacun d'entre eux à 8 %, sauf pour le 1^{er} adjoint soit à 9 % sans pour autant dépasser l'enveloppe globale.

Indemnité à Madame la Perceptrice

L'indemnité de conseil allouée au comptable public pour l'année 2018, sur présentation du décompte joint à la présente et certifié par la comptable public est arrêté à la somme de trois cent quarante euros et douze cents (340.12 €).

Demandes de subventions.

- Des travaux d'enfouissement de réseaux, d'éclairage public, et de VRD sont prévus route d'Arpigny. Les montants estimatifs des travaux sont de l'ordre de 155 000 € et seront affinés dans le cadre de l'élaboration du BP 2019. Le conseil municipal adopte le programme susvisé et autorise le Maire à déposer toute demande de subvention afférente à cette affaire et particulièrement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

- Des aménagements de sécurité sont prévus route de Findrol (RD9) via la réalisation de trottoirs (clos d'Avoz). Le budget estimatif est d'environ 80 000€ somme qui sera affinée dans le cadre de la préparation budgétaire. Le conseil municipal adopte le programme susvisé et autorise le Maire à déposer toute demande de subvention et notamment auprès du CD74.

- Des aménagements de bureaux pour le travail administratif sont devenus nécessaires et il est prévu une première tranche de travaux. Le chiffrage est de l'ordre de 80 000 €. Il convient d'autoriser le Maire à déposer toute demande de subvention afin de minimiser la participation communale et ce notamment auprès du CD74.

Débat d'Orientation budgétaire.

Un débat d'orientation budgétaire peut-être organisé dans les communes de moins de 3500 habitants. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les grandes lignes de ce rapport, qui s'appuie sur la rétrospective de l'année 2018, sont les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre; la présentation des engagements pluriannuels s'il y a lieu, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette. Le conseil municipal a pris acte à l'unanimité de la présentation ci-dessous.

On constate une légère évolution des dépenses de fonctionnement suite au contentieux sur le PLU, la mise à disposition de personnels et mécaniquement du fait de l'augmentation de population. Ces éléments seront à prendre en compte pour l'élaboration du budget. Les dépenses 2018 étaient de 706 K€ et de 648K€ en 2017. La commune dépense 702 € par habitant et par an pendant que les communes de même strate en dépensent 764 €. En dépenses de personnel le ratio est de 183 € par habitant alors que les mêmes dépenses pour les communes de même strate sont à 292 € par habitant.

On constate une légère augmentation des recettes de fonctionnement + 85 000 € ce qui montre que les recettes augmentent plus vite que les dépenses. Aucune augmentation ni baisse notable n'est prévue hormis les bons reports de l'exercice 2018 sur 2019. Il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'impositions locaux.

Les reports à nouveau sur l'exercice 2019 sont conséquents environ 730 K€ qui permettent d'abonder de manière importante les nouveaux projets d'investissements dont les montants sont d'environ 600 K€ et détaillés pour 2019. Le compte administratif se présente sous de bons auspices et il n'est pas prévu de contracter un nouvel emprunt. Les restes à réaliser sont de l'ordre de 137K€ en investissement dépenses.

La dette de la commune est de 1 537 K€ au 01/01/2019 contre 1 413 K€ en 2018. Il s'agit d'un pic de dette. La courbe de dette de la commune baisse significativement après 2022 (891K€) ; pour s'établir à 353 K€ à la fin de la prochaine mandature 2020/2026. Les possibilités d'emprunt de la commune sont satisfaisantes à échéance 2023. La durée de désendettement est à 1,57 année de budget et la capacité de désendettement à 5.72 années. Le taux d'endettement est de 24 %.

En matière d'investissement les grands projets sont la mise en sécurité de la RD9 (trottoirs route de Findrol), les travaux de voiries et de réseaux route d'Arpigny, l'aménagement de l'ancienne cour d'école, l'aménagement du zone de stationnements des cars sur la place du village, la création de ralentisseurs, l'aménagements des bureaux administratifs, la mise aux normes de la salle des fêtes, l'extension de l'aire de jeux, l'amélioration de l'éclairage public, l'aménagement de chemins piétonniers, et le déplacement des containers.

Autorisation permanente de poursuite à donner au Percepteur.

Le conseil municipal délivre une autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales, Monsieur Le Maire, propose aux membres du conseil municipal, qui l'accepte, de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies

PERSONNEL

Afin de pourvoir au remplacement de la Secrétaire de Maire placée en congé maternité puis en congé parental un agent est mis à disposition de la commune par le CDG69 jusqu'au 5 septembre 2019. L'agent est placé sous le régime de la mise à disposition.

Le CDG69 verse à l'agent la rémunération correspondante à son grade d'origine ainsi que le régime indemnitaire prévu. La commune de Marcellaz rembourse au CDG69 une part financière correspondant au traitement indiciaire brut de l'agent et au montant des charges patronales afférentes. En outre conformément à l'article 9 du décret 2008-580 du 18 juin 2008 elle verse à l'agent un complément de rémunération lui garantissant un salaire mensuel net de 2500 €.

Après avis de Madame La Perceptrice le conseil municipal décide de prendre une délibération autorisant le remboursement de la rémunération et des cotisations y afférentes au CDG69 par la commune, et autorise le paiement d'un complément de rémunération par la commune et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

TRAVAUX

La commune a décidé de réaliser la rénovation de ses réseaux humides route d'Arpigny et le SYANE a décidé de réaliser l'enfouissement de ses réseaux secs. Dans ce cas il convient de désigner par convention qui assure la maîtrise d'ouvrage.

L'opération est estimée à 56 000 € environ pour les réseaux électriques, 10 000 € env. pour l'éclairage public et 15 000 € env. pour les réseaux de télécommunications. Le SYANE participe à hauteur de 45 % HT de l'opération sur le réseau d'électricité publique et 30 % HT sur le réseau d'éclairage public

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La trame turquoise est concrètement la superposition d'une trame verte (espaces naturels, haies, boisements) et d'une trame bleue (les cours d'eau, les zones alluviales, zones humides). Il s'agit de mettre en place des zones tampons de part et d'autres des cours d'eau sur 10/15m de large, La commune est concernée sur son territoire qui est notamment bordé par le Foron et le ruisseau des Samsons.

La cartographie montre que la délimitation est correctement positionnée au regard de la zone U du PLU. Suivant cette présentation le conseil municipal donne un avis favorable au projet de trame turquoise émis par le SM3A considérant que le périmètre concerne exclusivement les zones naturelles et agricoles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur PERRET informe au sujet du raccordement à la fibre optique prévu au Pont de Fillinges ce qui va constituer l'armature qui va ensuite desservir nos secteurs. Le déploiement est prévu sur Marcellaz sur la période 2020/2025. La commune demandera le raccordement aux bâtiments communaux et école. il informe également des travaux en cours sur la porte de la chaufferie et de l'appartement dessus la mairie.

- Le Maire informe que Madame Laurens s'est pourvu devant le conseil d'Etat contre le PLU.

- Il est décidé de confier une mission au CDG74 pour le classement des archives sans excéder une période de 100 ans à compter du démarrage de la mission. A intervenir en 2020/2021.

- Monsieur GAVILLET informe des dépôts de permis en cours de Carré Habitat et pour un lotissement de 5 habitations.

Fin de la séance : 22 h 40.

Fait à Marcellaz, le 18 février 2019
Le Maire, Luc PATOIS